

Centre d'Etudes
et de Réalisations
Pastorales
Alpes-Méditerranée

Campagne d'héliportage 2017

Madame, Monsieur,

Vous allez vous inscrire pour bénéficier de la campagne d'héliportage que le CERPAM met en œuvre depuis de nombreuses années sur les deux départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes avec le soutien financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce service qui vous est apporté est organisé pour permettre un approvisionnement rapide et pratique des cabanes d'alpages. En 2016, le nombre d'alpages desservis (261) et de GP et AFP bénéficiaires (133) ont encore progressé (+11 et +9). Cela témoigne de votre intérêt pour cette opération.

Pour cette année 2017, les tarifs resteront inchangés. Je vous rappelle cependant qu'ils sont dépendants des performances de l'héliportage, et donc d'un respect minutieux des règles : big bags et sangles certifiés aéronautique, poids respectés et charges équilibrées. Une charge réalisée avec un sac non approprié devra être refaite avec un big bag conforme qui vous sera fourni et facturé si vous n'en disposez pas. Tout retard provoqué dans les rotations fera également l'objet d'une pénalité d'une rotation.

Enfin, les modalités du soutien à notre opération d'héliportage par le Conseil Régional évoluent : le régime de subvention relèvera du régime des *minimis* agricoles. Nous vous indiquerons dans la facture de travaux le montant d'aide correspondante à comptabiliser dans votre total d'aides *minimis*.

En vous remerciant d'avance pour votre vigilance et en souhaitant que notre campagne d'héliportage 2017 se réalise dans de très bonnes conditions et vous apporte toute satisfaction,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus sincères.

Le Président du CERPAM, Francis SOLDA



NOTE D'INFORMATIONS - HELIPORTAGE 2017

TRANSPORT DE SEL & MATERIAUX EN ALPAGES PAR HELICOPTERE

Les exigences techniques sont les mêmes pour tous les utilisateurs. En revanche, au niveau tarifaire, les utilisateurs sont scindés en 3 catégories :

- ① **Les rotations pastorales au forfait pour le ravitaillement des alpages** (éleveurs locaux ou transhumants, communes, AFP, etc ...)
- ② **Les rotations non pastorales au chronomètre** (ravitaillement de refuges et de chalets privés, restauration de patrimoine bâti, etc ...)
- ③ **Les rotations pastorales au chronomètre pour les chantiers** (construction et restauration de cabanes, etc ...)

I - EXIGENCES TECHNIQUES (identiques pour tous les utilisateurs)

- Tout type d'interventions peut être réalisé : transport de sel, de bois de chauffage, de travaux d'entretien des cabanes pastorales, de matériels de clôture, d'abreuvoirs, de citernes, de caravanes, etc ...).
- Les points de départ de l'hélicoptère sont définis et agréés par nos soins. Chaque utilisateur est obligé de l'accepter.
- Les charges doivent être préparées à une distance suffisante d'arbres ou autres obstacles pouvant gêner l'évolution de l'hélicoptère.

Pour toutes les charges :

- * Préparées et identifiées à l'avance (propriétaire et destination)
- * **700 kg maximum**
- * Pour les charges présentant un danger en vol, le CERPAM se réserve le droit de refuser le transport des charges.

Pour les charges avec big-bags :

- * **Big-bags en bon état homologués obligatoires**
- * Big-bags à ouverture par le fond interdit
- * **Manille et sangle de 8 m de long minimum en bon état homologués**

Pour les charges autres que big-bags :

- * Compactées et serrées avec sangles à cliquets

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le n° de téléphone suivant : 06.11.65.27.68 (Sylvain GOLE), 06.11.65.27.39 (Aurélié CASADELLA).

II - LES TARIFS

Une rotation correspond au transport d'une charge pleine de 700 kg. Ainsi, dans le cas d'un transport d'une charge pleine lors d'un vol aller (entre le point de départ et le point de dépôt) puis, d'un transport d'une nouvelle charge pleine lors du vol retour, 2 rotations seront comptabilisées.

① LES ROTATIONS PASTORALES (ravitaillement des alpages)

Elles bénéficient d'une subvention du Conseil Régional. Le tarif appliqué résulte d'une moyenne afin que les éleveurs et bergers aient tous la même participation. Cette participation est donc **un forfait, quel que soit le temps réel de vol.**

Pour les Groupements Pastoraux : 160 € T.T.C. la rotation, y compris descente de charge

Pour les autres cas (éleveur individuel, commune, AFP, ASL) : 170 € T.T.C. la rotation, y compris descente de charge

Ces participations sont à régler par chèque à l'ordre du **CERPAM** avec le bulletin d'inscription ci-joint.

② LES ROTATIONS NON PASTORALES

③ LES ROTATIONS PASTORALES AU CHRONOMETRE POUR LES CHANTIERS

Ces rotations sont facturées au chronomètre, c'est-à-dire au temps réel de vol. Pour cette année, la facturation réalisée directement par la Société d'hélicoptère sera sur la base de 28 € HT la minute de vol (1680 € HT/l'heure).

Au temps effectif de vol, il faut rajouter 3 minutes forfaitaires de mise en place par rotation. Le forfait de mise en place est plafonné au-delà de 5 rotations : **pour 5 rotations et plus, il faut rajouter 15 minutes forfaitaires de mise en place quel que soit le nombre de rotations réalisées.**

Deux exemples pour mieux comprendre :

- 4 rotations à effectuer pour restaurer un chalet privé. Si l'aller-retour de vol par rotation est de 6 minutes, la facturation sera :
 - 4 x 6' = 24 minutes de vol
 - 4 x 3' = 12 minutes de mise en place
 - Soit = 36 minutes au total facturées à 28 € HT la minute.

- Un chantier de 9 rotations de 3 minutes sera facturé :
 - 9 x 3' = 27 minutes de vol
 - 15' forfaitaires de mise en place (plafond de 5 rot x 3' = 15')
 - Soit = 42 minutes d'hélicoptère à 28€ H.T. la minute.

III - INSCRIPTIONS DES DEMANDES (pour tous les utilisateurs)

Date limite = 21 mai 2017

Pour les rotations pastorales (cas ①), c'est-à-dire les rotations au forfait, les demandes doivent être accompagnées du chèque correspondant. Pour les communes, les mandats administratifs sont bien sûr admis.

Pour les rotations non pastorales (cas ②) et les rotations pastorales pour les chantiers (cas ③), c'est-à-dire les rotations au chronomètre, elles seront à régler directement à la société d'hélicoptère. Une facture vous sera envoyée suite à la réalisation des journées de rotations.

N° Téléphone Hélicoptage : 06.11.65.27.68 (Sylvain GOLE)
06.11.65.27.39 (Aurélié CASADELLA)

IV - REGIME DE PENALITES

1 pénalité = 1 rotation supplémentaire facturée

Une pénalité s'applique à l'ensemble des opérations allongeant le temps normal de vol, par exemple :

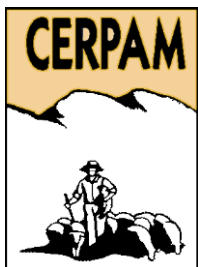
- Pour les charges dépasant le poids autorisé et signalées par le pilote.
- Pour les charges non préparées à l'avance ou devant être re-confectionnées, notamment lors de l'utilisation de big-bags hors d'usage.
- Pour les mauvaises localisations des points de dépose des charges de la part du demandeur.

TOUTES LES DEMANDES SONT A RETOURNER AVANT LE 21 MAI 2017 A :

 CERPAM

CHAMBRE D'AGRICULTURE - 66, BD. GASSENDI

BP N° 117 - 04004 DIGNE LES BAINS CEDEX



Centre d'Etudes
et de Réalisations
Pastorales
Alpes Méditerranée

BULLETIN DE COMMANDE DE BIG-BAGS et de SANGLES

(à retourner avant le 21 mai 2017)

au CERPAM - 66, Bd. Gassendi - BP 117 - 04004 DIGNE LES BAINS

Nom : Téléphone :
.....

Adresse :
.....

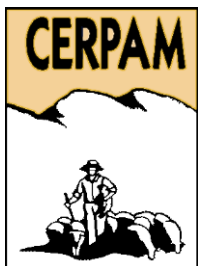
Sangle + manille : Prix = 47 € TTC..... Nombre : X 47 € = _____ €

Big-bag : Prix = 44 € TTC.....Nombre : x 44 € = _____ €

Ci-joint un chèque au nom du CERPAM (1) de : €uros.
(Faire le total avec les rotations).

Date : Signature :

(1) Une facture vous sera adressée début août par le CERPAM.



Centre d'Etudes
et de Réalisations
Pastorales
Alpes Méditerranée

BULLETIN DE COMMANDE DE BIG-BAGS et de SANGLES

(à retourner avant le 21 mai 2017)

au CERPAM - 66, Bd. Gassendi - BP 117 - 04004 DIGNE LES BAINS

Nom : Téléphone :
.....

Adresse :
.....

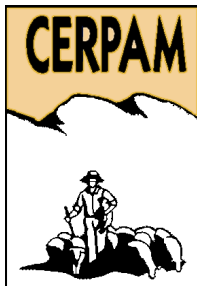
Sangle + manille: Prix = 47 € TTC..... Nombre : x 47 € = _____ €

Big-bag : Prix = 44 € TTC.....Nombre : x 44 € = _____ €

Ci-joint un chèque au nom du CERPAM (1) de : €uros.
(Faire le total avec les rotations).

Date : Signature :

(1) Une facture vous sera adressée début août par le CERPAM.



Centre d'Etudes
et de Réalisations
Pastorales
Alpes Méditerranée

BULLETIN D'INSCRIPTION - HELIPORTAGE 2017

TRANSPORT DE SEL & MATERIAUX EN ALPAGES PAR HELICOPTERE

N° Téléphone Hélicoptage : 06.11.65.27.68 (Sylvain GOLE)
06.11.65.27.39 (Aurélié CASADELLA)

A remplir très lisiblement et à renvoyer avant le 21 mai 2017 au :
CERPAM - Chambre d'Agriculture - 66, Bd. Gassendi - BP 117 - 04004 DIGNE Cédex
Accompagné du chèque de règlement à l'ordre du CERPAM

La confirmation de votre inscription vous sera adressée à la mi-juin. Elle vous précisera le lieu de votre point de départ de l'hélicoptère, le jour et l'heure de vos rotations.

DEMANDEUR

(Pour les transhumants, prière de nous fournir vos coordonnées précises durant la 1^{ère} quinzaine de juin)

Nom : Prénom :

Adresse précise pour convocation dans la 1^{ère} quinzaine de juin :

Portable : Mail :

CARACTERISTIQUES DE L'HELIPORTAGE

Cochez la case correspondant à votre situation :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> ① LES ROTATIONS PASTORALES (ravitaillement des alpages) | } | → AU FORFAIT
joindre le chèque
d'après le tarif |
| <input type="checkbox"/> ② LES ROTATIONS NON PASTORALES | | |
| <input type="checkbox"/> ③ LES ROTATIONS PASTORALES POUR LES CHANTIERS | } | → AU TEMPS REEL
facturé par la société
d'hélicoptère |

Nom alpage ou lieu-dit à desservir	Commune	Rotations		
		Type de rotation ① ② ③	Nbre de rotation 1 rotation = 700 kg	Type d'accroche 1 - avec sangle et manille 2 - avec élingue et crochet manuel

Préciser ici le type de chantier :

Dans les 3 cas, si des imprévus non excusables sont à résoudre le jour-même, ils entraîneront systématiquement des pénalités (rotations supplémentaires : pour surcharge, absence à la cabane hors rotation big-bag, ...).

Signature :